

Information relative à la modification de la stratégie d'investissement dans le Fonds AMUNDI TRANSMISSION IMMOBILIER

Nous vous informons que l'**OPCI AMUNDI TRANSMISSION IMMOBILIER** va réduire son exposition aux actifs immobiliers non cotés au sein de sa stratégie d'investissement.

Désormais la poche d'actifs immobiliers non cotés directs et indirects de l'**OPCI AMUNDI TRANSMISSION IMMOBILIER** représentera entre 65% minimum et 95% maximum de l'actif de l'OPCI contre 80% minimum et 95% maximum de l'actif de l'OPCI précédemment.

La poche de liquidité représentera alors entre 5% minimum et 35% de l'actif de l'OPCI contre 5% minimum à 20% précédemment.

Ces modifications ont fait l'objet d'un agrément préalable de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 2 octobre 2024.

Le prospectus de l'**OPCI AMUNDI TRANSMISSION IMMOBILIER** sera modifié en conséquence à compter du 11 octobre 2024.

Ces changements n'impliquent aucune démarche spécifique de l'investisseur.

Le Document d'Informations Clés et le prospectus de l'**OPCI AMUNDI TRANSMISSION IMMOBILIER** sont disponibles sur le site internet www.amundi-immobilier.com.

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.